Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20231219-DE2023_102-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Lundi 11 décembre 2023
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 18
Votants : 28

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON –Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Sylviane DENIAU - Georges BARTHE - Marie-Claude GIRARDOZ - Françoise GROBEL - Nelly DUFFOUR - Philippe DECURNINGES – Claude ECHERNIER-MOTTET - Jérémy COULOMBEL - Elisabeth GIGUELAY - Jean-Marc DAGAND – Claude SIGWALT - Noël DUVAND.
Absents Représentés : Bernadette GROBEL par Christelle GAUDET – Valérie RAPHOZ par James WALKER - Valérie MERLE-DARCOURT par Noël DUVAND - Robert BARATAY par Georges BARTHE - Jonathan DEBOUY par Éric GAYDON- Gilles TOURNIER par Philippe DECURNINGES - Dominique COMANDONE par Pascal EYNARD-MACHET -Brigitte PERROT par Claude SIGWALT– Christophe MECHOUK par Elisabeth GIGUELAY -Dominique GIRAUD par Jacques GRANDCHAMP jusqu'à 19h25
Absents : Julien-Marc MEYNET
Secrétaire de séance : Françoise GROBEL

OBJET : Décision Modificative n°2- Budget Principal

DELIBERATION N° 2023.102

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L1612-1 à L1612-20 et L2321-2,
Vu la délibération n° 2023.031 du 27 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023,
Vu la délibération n°2023.089 du 21 novembre 2023 portant approbation de la décision modificative n°1
Vu l'instruction M14,

Considérant qu'il convient de procéder à l'ajustement de la provision pour créances douteuses,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la décision modificative n°2, comme suit :

74218 Code INSEE	MAIRIE DE PUBLIER BUDGET COMMUNAL M14-97	DM n°2 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6817-01 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	182,94 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	**0,00 €**	**182,94 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-7588-213 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	182,94 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**182,94 €**
Total FONCTIONNEMENT	**0,00 €**	**182,94 €**	**0,00 €**	**182,94 €**
Total Général		**182,94 €**		**182,94 €**

La secrétaire de séance,
Françoise GROBEL

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.